

## **Liste des délibérations examinées par le conseil municipal**

### **Fonctionnement du Conseil Municipal**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2022

↳ **APPROBATION** du procès-verbal du 18 juillet 2022.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents du 18 juillet 2022.

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire

↳ **PRISE D'ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 24 prises d'acte (+ 5 pouvoirs).

### **Finances**

3. Subvention complémentaire au CCAS

↳ **APPROUVE** le versement d'une subvention complémentaire de **52 000 €** au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'année 2022.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

4. Programme Voirie : aide exceptionnelle 2022 du Conseil Départemental

↳ **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental du Morbihan au titre du programme du dispositif exceptionnel Voirie et Aménagement centre-bourg,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

5. Décision modificative n°1 – Budget principal

↳ **APPROUVE** la décision modificative budgétaire suivante :

- Budget principal : DM n°1.

ADOPTÉ : à 23 voix pour, 6 abstentions.

6. Participation aux dépenses de fonctionnement école ND des Fleurs

↳ **FIXE** pour l'année 2022-2023 sa participation aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame des Fleurs, à savoir :

- Classes maternelles 1 476 €
- Classes élémentaires 519 €

ADOPTÉ : à l'unanimité.

7. Renouvellement de la participation financière de la commune au projet de lieu d'accueil et de coordination pour les victimes de violences intra familiales

- ↳ **DECIDE DE CONVENIR** d'un accord de principe pour le renouvellement de l'engagement pour un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les femmes de l'Agglomération Lorientaise,
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention dès validation par Lorient Agglomération.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

8. Redevance d'occupation du domaine public 2022 - Orange

- ↳ **FIXE** le montant de la redevance France Télécom à **14 592.69 €** au titre de l'année 2022,
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant au nom de ORANGE SA.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

9. Redevance d'occupation du domaine public 2022 - GRDF

- ↳ **FIXE** l'état des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France pour l'année 2022 comme suit :
  - Redevances au titre de l'occupation du domaine public : **740 €**
  - Redevances au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal : **22 €**

ADOPTÉ : à l'unanimité.

10. Admission en non-valeur

- ↳ **DECIDE** l'admission en non-valeur de titres de recettes,
- ↳ **DIT** que ces titres de recettes s'élèvent à **1 626.05 €**,
- ↳ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget en cours de la commune.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

<b>Travaux</b>
----------------

11. Rénovation et extension du Centre d'Incendie et de Secours – Avenant au marché SPS

- ↳ **APPROUVE** l'avenant au marché précité,
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

12. Extension et restructuration de la salle Jean Le Mancq – Avenant aux marchés de travaux

- ↳ **APPROUVE** l'avenant au marché précité,
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

ADOPTÉ : à 23 voix pour, 6 abstentions.

## Intercommunalité

### 13. Lorient Agglomération – Adhésion à la centrale d'achat

↳ **DECIDE D'ADHERER** à la "Centrale d'achat de Lorient Agglomération",

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

## Culture

### 14. Auditorium de l'Espace des Médias et des Arts – Règlement et convention de mise à disposition

↳ **APPROUVE** le règlement intérieur et la convention de mise à disposition de l'auditorium Martine Millet,

↳ **APPROUVE** les nouveaux tarifs.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Le Maire,  
Laurent Duval

Affiché le : 24 octobre 2022